

Les fils de Jean-Marie et les personnes qui leur sont proches prient depuis longtemps Jean-Marie de la Mennais pour obtenir des faveurs, et cela depuis l'introduction de sa Cause. Des faveurs obtenues par son intercession ont été signalées. Déjà, en 1940, une brève publication anonyme « *La question des Miracles dans la Cause de Béatification du Vénérable Jean-Marie de la Mennais* » affirmait : « *Omettons pour l'instant les faveurs temporelles moins importantes. Le seul relevé des guérisons extraordinaires attribuées à l'intercession du Vénérable et publiées dans l'Écho des Missions et dans la Chronique de l'Institut a donné le chiffre de 126, qui, ajoutées aux 18 du Procès de Vannes, fournit un total de 144. Ce total ne comprend que les relations suffisamment explicites...* »

On peut dire que l'invocation du Fondateur est toujours restée vive, soutenue par des feuilles de prière, des objets liés à lui : morceaux d'étoffe ayant touché sa tombe, images, visites des lieux où il a vécu ... Ce à quoi on n'avait pas été très attentif, c'était de recueillir des documents médicaux (diagnostics et pronostics) attestant de guérisons obtenues, mais aussi les comptes-rendus de manières d'invoquer le Vénérable. Quelques frères ont eu le mérite de recueillir ces signalements, mais la documentation nécessaire est toujours incomplète.

D'autre part, un procès qu'instruit la Sacré Congrégation des Rites, aujourd'hui Congrégation des Causes des Saints, est très rigoureux dans l'examen de ce qui est supposé scientifiquement inexplicable. S'est mise en place une règle canonique particulièrement méticuleuse et qui examine le moindre aspect de la guérison, avec l'apport de médecins compétents qui cherchent par tous les moyens de démontrer que la guérison est scientifiquement explicable.

C'est à cette étape de présentation bien argumenté d'une guérison présumée miraculeuse, qu'on retrouve l'artisan principal de la Cause : le Postulateur, Frère Hippolyte-Victor Géreux. Tandis qu'il travaillait à la recherche des documents qui auraient pu servir pour la constitution du *Summarium Additionnel* en réponse aux Observations de 1946, et en collaboration avec Mgr Frutaz, il eut connaissance d'une guérison surprenante, celle d'une fillette de cinq ans. Le Postulateur eut l'intuition que cette guérison pouvait être présentée à la S.C. des Rites pour être examinée officiellement. Nous la présentons ici brièvement.

Il s'agit d'une fillette d'une famille très pauvre et plutôt démunie au plan spirituel. Cela se passe dans la ville de Combourg, près de Rennes, en Bretagne (France). Dans cette ville, il y a, à cette époque, trois institutions mennaisiennes : une école des Frères, une école des Filles de la Providence et une clinique également tenue par ces dernières.

Un dimanche d'hiver, le 23 janvier 1955, la petite Josette Poulain qui vient d'avoir cinq ans, est à jouer avec ses frères et sœurs dans l'unique salle commune de leur maison, située en campagne. Le papa est engagé comme militaire en Indochine. La maman est sortie dans la cour prendre du charbon pour le fourneau. Il est environ 13 h, l'aînée, Josette, a organisé un jeu qui consiste à courir autour de la table sans se faire prendre par ses autres frères. Elle a l'idée de monter sur la table, mais elle perd l'équilibre et, en tombant par terre, elle heurte le coin du fourneau.